

nous demandons donc que cette requête soit traitée simultanément à la requête du groupe socialiste déposée le 7 mai 2008. Le plus simple est que nous fassions directement un vote puisqu'il y a une opposition et, suite au vote, soit nous les traiterons simultanément soit nous les prendrons les unes après les autres.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). M. le Président, je crois que vous n'avez pas encore clos la discussion sur l'opportunité de traiter en même temps ces deux interventions et j'aimerais abonder dans le sens de ce que vient de développer mon collègue Mauron. Effectivement, cela me paraît un peu léger comme démarche alors que déjà au mois de novembre nous avons discuté des différentes mesures, de questions d'interventions parlementaires pour connaître les enjeux, les tenants et les aboutissants de cette problématique importante. Il y a eu ce dépôt d'une requête pour la création d'une commission d'enquête. Elle a été déposée lors de la session précédente. Afin d'avoir tous les éléments nécessaires à pouvoir prendre une position judicieuse, nous avons reporté ça à cette session-là et, à la dernière seconde, on vient avec ce que j'appelle une motion d'ordre torpille proposer une sorte de contre-proposition à une commission dans le cadre parlementaire. Je trouve que cela n'est pas correct. Nous n'en avons pas discuté dans le cadre de la prise en considération de ces différents éléments au Bureau et je m'oppose également au fait que ces deux interventions soient traitées en même temps.

Le Président. Selon l'article 182 «Procédure d'institution», la demande d'enquête se présente sous la forme d'une requête ou d'une commission permanente du Grand Conseil, donc émanant d'au moins cinq membres ou d'une commission permanente du Grand Conseil. Donc, on va quand même faire le vote concernant ces deux requêtes qui seront traitées simultanément ou pas.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Une dernière remarque, c'est un sujet sensible, nous en sommes tous conscients. Si le Conseil d'Etat, notamment par l'intermédiaire de M. Godel ici présent, a pu se déterminer sur la requête de constitution d'une commission parlementaire, il n'a par exemple pas eu l'occasion lui-même de se déterminer sur cette requête tendant à donner ce mandat à la CFG. Cela est aussi un motif qui parle en faveur de ce que ces deux objets soient traités complètement différemment puisque cet élément, qui est très important pour le suivi du dossier, nous manque.

Le Président. C'est clair que selon la loi sur le Grand Conseil nous sommes saisis de deux requêtes et c'est le Grand Conseil qui doit trancher. Je crois que la loi est claire, c'est comme ça que cela doit être traité. Alors nous allons procéder à un vote et, suite au vote, nous verrons si les deux requêtes sont traitées simultanément ou si nous les prenons séparément. Comme il y a des oppositions, nous passons directement au vote.

– Par 54 voix contre 41 et sans abstention, le Grand Conseil décide de traiter simultanément ces deux requêtes.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 41.*

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Après le dépôt de la requête de constitution d'une Commission parlementaire pour enquêter justement sur les dépassements de cette H189 en mai, plusieurs réactions sont apparues. De la part des personnes directement intéressées d'abord, notamment celle du conseiller d'Etat en charge de cette Direction, il y a eu ni surprise ni étonnement mais peut-être même un soulagement. De la part des autres groupes parlementaires indirectement concernés, je dirais qu'il y a eu une vision commune: la volonté de ne pas en rester là avec une affaire qui secoue autant les finances fribourgeoises. En se posant toutefois la question de savoir si l'instrument parlementaire déposé était le bon. Mais de la part de tous les citoyens que nous rencontrons dans la rue, la réaction fut unanime. Il est exclu qu'un dépassement de 78,5 millions de francs, représentant 30 000 francs de dépassement chaque jour depuis 1997, soit considéré simplement comme un dépassement ordinaire. Le citoyen fribourgeois n'est pas une vache à lait ou un porte-monnaie des-

tiné à éponger la négligence de certaines personnes. Le groupe socialiste estime que ces citoyens ont d'autres droits que ceux de payer et de se taire.

Dans le Journal de la Gruyère du 12 juin 2008, notre collègue Jean-Denis Geinoz a déclaré que les Radicaux étaient opposés à cette idée de Commission car des surcoûts sont inévitables pour de tels projets, en comparaison avec un projet dans le Chablais. Au contraire, le groupe socialiste pense que ces coûts, ces surcoûts, étaient tout à fait évitables puisque de nombreuses recommandations ressortant de l'audit auraient pu être appliquées bien avant. On parle d'erreurs, d'omissions, de manque de contrôle. Cette Commission d'enquête est justement le seul et unique moyen à mettre sur pied pour que les responsables politiques soient clairement déterminés. L'audit a effectué un travail fouillé pour établir les faits. Les juges d'instruction se sont saisis du dossier pour déterminer les responsabilités pénales éventuelles et M. le Professeur Pichonnaz pour les éventuelles responsabilités civiles. Mais qui déterminera les responsabilités politiques? Le Conseil d'Etat aurait pu le faire, ce qui nous aurait évité la constitution de cette Commission. Malheureusement, il ne l'a pas fait, c'est dommage.

S'agissant de la proposition de M. Romanens, appuyé par M. Geinoz, de donner ce mandat à la CFG, je pourrais maintenant comprendre cette approche si nous étions sur la bonne voie, si nous étions sûrs que cette affaire est en train de se résoudre. A l'heure actuelle c'est exactement l'inverse et on ne sait pas si des cadavres vont encore ou non sortir des tiroirs.

Pour toutes ces raisons, vous voyez bien que cette commission d'enquête est nécessaire. Quant aux coûts, c'est vrai environ 50 000, 100 000 ou 200 000, ça n'est pas négligeable. Ça représente toutefois 0,12% du dépassement ou 0,03% du budget total. Soit il y a quelque chose à cacher et cette Commission d'enquête doit faire son travail, soit il n'y a rien à cacher et personne dans ce cas ne peut raisonnablement s'opposer à la constitution de cette Commission.

Je vous remercie dès lors au nom de notre propre responsabilité politique d'accepter cette requête et termine en citant Winston Churchill: «la responsabilité est le prix de la grandeur.»

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Nous discutons à présent de la nécessité ou non de constituer une Commission d'enquête qui soit enfin en mesure de tirer au clair les tenants et les aboutissants de ce feuilleton à rebondissements qu'est devenu le dossier de la H189.

Que cette question dans sa forme soit traitée à présent en plénum est quelque chose qui s'entend. On est d'accord. Mais que le besoin d'établir cette Commission soit débattu, je vous l'avoue, moi ça m'étonne. Certes, il est des prés carrés sur lesquels il est plus facile de tendre un voile sombre que de jeter la lumière, mais à l'heure où chaque parti fait du mot transparence un leitmotiv, comment oserions-nous nous priver d'un instrument qui fait, qui crée la transparence? Le Conseil d'Etat, on l'a entendu tout à l'heure par la voix du Conseiller d'Etat Godel, a fait aussi sien ce mot dans sa communication. Il nous a promis toute la clarté dans le dossier par notre Commission d'enquête parlementaire, nous lui en offrons les moyens, de fait.

Nous avons aussi à répondre d'un devoir de vigilance, de prévoyance. Plusieurs projets architecturaux coûteux et d'envergure vont voir le jour dans notre canton, le pont de la Poya, ça a déjà été dit, n'en étant pas le plus timide. En prévision de ces travaux, nous devons démontrer que nous assumons notre tâche de surveillance des institutions et que nous sommes à même de répondre aux questions légitimes de la population. Le spectre des mauvaises surprises doit disparaître avec le travail qu'accomplira cette Commission d'enquête parlementaire. Car c'est notre crédibilité, chers collègues, qui est en jeu dans cette affaire, quelle confiance demander aux électeurs si nous ne sommes pas fichus de nous déterminer volontairement et clairement en faveur d'une démarche qui est concrète et nécessaire, dans le même esprit comment expliquer à nos concitoyens que nous jetons l'argent par les fenêtres pour la construction d'une route, alors que nous nous targuons d'avoir des comptes en bonne santé?

Pour terminer, c'est bien le droit de savoir qu'il nous faut garantir; les Fribourgeois, les Fribourgeoises, doivent savoir le fond de ce dossier, connaître les responsabilités en jeu et garder la confiance qu'ils et elles ont en leurs élus. Evidemment pour l'ensemble de tous ces motifs, je vous demande de soutenir la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le Parlement et le peuple fribourgeois ont le droit de connaître tous les éléments ayant conduit à un dépassement des coûts de la H189 de plus de 30%, pour arriver à un montant d'environ 300 millions au lieu des 225 millions de devis de base indexée. La requête du groupe socialiste demande la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire. Le groupe libéral-radical dans sa totalité s'oppose à ce type de Commission pour les raisons suivantes.

L'Inspection des finances a effectué un audit qui a conduit à un très bon rapport et suggère 33 propositions d'amélioration. Que veut-on de plus? Le Conseil d'Etat a donné un mandat au Professeur Pichonnaz pour l'établissement d'un avis de droit d'ici la fin octobre 2008, sur la responsabilité civile des participants à l'exécution de ce projet. Qu'espère-t-on trouver de plus? Le rapport d'audit a été transmis à l'office des juges d'instruction afin qu'il soit examiné si certains faits contrôlés par l'inspection des finances serait susceptible de justifier l'ouverture d'une procédure pénale. Que cherche-t-on de plus? Aujourd'hui avec une assurance raisonnable, on peut estimer qu'il n'y a pas eu de malversation. Est-ce que l'on met en doute la probité de nos juges? Une telle enquête pourrait occasionner des coûts minimaux de 100 à 200 000 francs pour quel résultat? Vaut-il la peine d'investir ces sommes pour des résultats conformes à ceux dont nous disposons?

Enfin, soyons réalistes, les présumés responsables ne sont plus aux commandes et ils ont déjà été entendus et s'ils devaient se présenter devant une Commission d'enquête parlementaire, ils viendraient avec leurs avocats payés par l'Etat. Voulons-nous ce genre de situation ridicule? Alors que proposons-nous, mon collègue Jean-Louis Romanens et moi-même? Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de

confier à la Commission des finances et de gestion le mandat de faire une enquête, soit d'une part de procéder à l'examen des responsabilités politiques et d'autre part d'analyser les différents rapports existants et à venir. Nous verrions dans cette situation les avantages suivants.

La CFG est une commission reconnue, efficace et tous les partis y sont représentés. La transparence serait là, à satisfaction du peuple et du parlement. La CFG ne devrait pas recommencer à traquer d'éventuels coupables et à mener des investigations qui ont déjà été faites. Cette solution serait naturellement bien meilleur marché pour le contribuable et adaptée à la situation. Enfin, la CFG devrait être renforcée par des moyens en personnel pour exécuter cette mission.

En conclusion, un tel dépassement doit être pris au sérieux. Cependant, sans vous abreuver de chiffres, j'aimerais souligner que si ce projet devait être devisé aujourd'hui, il atteindrait les 300 millions pour les raisons suivantes:

- sécurité et indexation: 20 millions de plus;
- honoraires: 10 millions de plus;
- centrale de traitement des matériaux et environnement: plus de 20 millions; pour la petite histoire, cette centrale était une exigence des ayatollah de l'environnement;
- enfin, environ 20 millions pour les adaptations et sous-estimations.

Je rappelle tout de même que le Conseil d'Etat *in corpore* est derrière ce dépassement qui peut en partie s'expliquer, comme j'en ai fait la démonstration. Si les conclusions d'une Commission d'enquête parlementaire devaient accoucher d'une souris, j'aimerais voir les mêmes adeptes d'une CEP monter aux barricades pour justifier leur action.

Le groupe libéral-radical dans son ensemble vous recommande de rejeter la requête du groupe socialiste demandant la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire et d'accepter la requête Romanens-Geinoz d'attribuer un mandat de faire une enquête à la CFG.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). L'étude de la requête du groupe socialiste relative à la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire H189, ainsi que la contre-proposition des groupes libéral-radical et démocrate-chrétien de confier cette enquête à la CFG, a fait l'objet d'un débat nourri au sein de notre groupe.

A ce jour, force est de constater qu'un audit a été effectué par l'Inspection des finances, qu'un mandat a été donné au Professeur Pascal Pichonnaz pour l'établissement d'un avis de droit sur la responsabilité civile des participants, que le rapport de l'inspection des finances a été mis à disposition de l'office des juges d'instruction, qu'indépendamment de la constitution ou non d'une Commission d'enquête et en surplus de la Commission des routes, M. le Conseiller d'Etat Georges Godel a décidé de nommer deux CoPil qui suivront les chantiers de la H189 et du pont de la Poya,

sans oublier les réponses données aux interpellations de différents députés, vous en conviendrez, cela fait déjà pas mal de monde sur le pont de danse.

Cependant, serait-ce en raison de ne pas être un parti gouvernemental? Toujours est-il et je tiens à le préciser que nous n'avons jamais eu de quelconque information, apparemment nous ne sommes pas les seuls, sur le déroulement du chantier de la H189, si ce n'est et je l'avoue, au travers de quelques propos distillés sciemment par certains entrepreneurs faisant état notamment du dysfonctionnement de la centrale d'exploitation des matériaux et de notoires lacunes au niveau de la direction des travaux et de l'association Sud-Ingénieurs. Malheureusement pour nous, il était déjà trop tard pour réagir, le mal était fait et l'ampleur du dépassement dévoilé par le journal le Temps, information aussitôt infirmée par le Conseil d'Etat, s'est tout de même, aussi bizarre et surprenant que cela puisse paraître, avérée exact par la suite, comprenne qui pourra.

Il est vrai et je tiens aussi à le souligner, depuis le début de l'année, le Conseil d'Etat a fait le ménage au sein de la direction du Service des ponts et chaussées, décision courageuse s'il en faut, mais absolument nécessaire vu l'ampleur des dégâts. Il n'en demeure pas moins qu'au gré des différentes rencontres que j'ai eues récemment avec de simples citoyens, des entrepreneurs, des directeurs d'entreprise et j'en passe, j'ai à chaque fois été interpellé sur les raisons de ce dépassement, chacun s'inquiétant de surcroît du devenir des prochains grands travaux et de la capacité de l'Etat à les diriger, et sans oublier non plus de me demander aussi d'intervenir dans le cadre de mon mandat de député, afin de définir les responsabilités civiles liées à ce fiasco financier. Certains ne se sont pas gênés pour me rappeler qu'à 40 millions, c'était déjà cher payé le kilomètre, mais là, à 60, cela devenait plus qu'indécent, incompréhensible et surtout inacceptable. Dans son avis, le Conseil d'Etat ne souhaite pas prendre position sur ces requêtes, c'est son droit et je le respecte.

En conclusion, sans vouloir faire la chasse aux sorcières, mais en fonction de nombreuses zones d'ombre de ce dossier, notre groupe estime nécessaire de faire toute la lumière sur cet épineux dossier. Il en va à nos yeux de la crédibilité du Conseil d'Etat, de ce parlement et du canton tout entier.

Quant à qui confier cette tâche, une partie de notre groupe, en fonction des arguments développés par le Conseil d'Etat, par nos collègues Jean-Denis Geinoz et Jean-Louis Romanens, qui plus est, vont dans le sens souhaité, plaide pour la CFG, estimant que tous les partis y sont très bien représentés, que les membres qui en font partie ont toutes les compétences et l'expérience voulue, pour mener à bien cette délicate mission. L'autre, pour sa part, est d'avis que la nomination d'une Commission d'enquête serait plus judicieuse. Comme quoi, qu'on le veuille ou non, chers collègues, nous sommes bien un parti démocratique.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Welche Grossrätin will nicht Licht, will nicht Transparenz in diesen unglaublichen Finanzskandal bringen? Welcher Parlamentarier will nicht die politische Verantwortlichkeit dieser massiven Kostenüberschreitung kennen? Meine Damen und Herren, können Sie es mit Ihrem Gewissen

und mit Ihren Wahlversprechen vereinbaren, Nein zu einer parlamentarischen Untersuchungskommission (PUK) zu sagen, welche uns – welche dem Steuerzahler aufzeigt, wieso es soweit kommen konnte?

Die SP-Fraktion will Transparenz. Wir wollen die politische Verantwortlichkeit kennen. Gerade in diesem Saal vergleichen Sie doch oft und gerne den öffentlichen Dienst mit der Privatwirtschaft. Wäre eine Kostenüberschreitung von 35%, ohne dass die Verantwortlichen zur Rechenschaft gezogen würden, in der Privatwirtschaft möglich? Sicher nicht. Die SP-Fraktion will wissen, welche Fehler gemacht wurden, ob Fehleinschätzungen vorliegen, ob zu wenige oder ungenaue Vorabklärungen durchgeführt worden sind. Es sind viel zu viele Fragen offen und wenige bis keine Antworten da. Wir wollen und wir müssen aber die Antworten kennen. Deshalb brauchen wir eine parlamentarische Untersuchungskommission.

Es sprechen noch zwei andere Gründe für die Einsetzung dieser PUK: 1. Aus Fehlern soll man lernen und kann man lernen. Dafür muss man aber die Fehler kennen. Nur so können wir bei zukünftigen Grossprojekten Massnahmen ergreifen, um nicht wieder solche massiven Kreditüberschreitungen zu haben. Eine PUK würde diese Fehler aufzeigen und bei weiteren Projekten würden sie so nicht wiederholt werden. Ein zweiter Grund ist auch die Glaubwürdigkeit der Politik: Wir sind es den Steuerzahlerinnen und Steuerzahlern schuldig, Transparenz zu schaffen; ihnen aufzuzeigen, für was ihr Geld eingesetzt wird und dass der Staat verantwortungsvoll mit den Steuergeldern umgeht. Können Sie es sich leisten, Ihren Wählerinnen und Wählern gegenüber Nein zu einer PUK, welche Transparenz schaffen soll, zu sagen? Eine PUK, welche Antworten auf die vielen Fragen geben soll, welche die Glaubwürdigkeit der Politik festigen wird und nicht zuletzt dem Volk zeigt, dass auch wir hier in diesem Saal Verantwortung übernehmen wollen und nichts zu verstecken haben. Deshalb bitte ich Sie, der Einsetzung einer PUK zuzustimmen.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Wir debattieren hier über Verantwortung in der Politik; über zwei Vorstösse, dieser der SP und dieser von der CVP und der FDP. Ich bin der Meinung, dass, wenn man diese Studien macht, am Schluss keiner der verantwortlichen Politiker die Verantwortung übernehmen wird. Das habe ich mit der letzten parlamentarischen Untersuchung der Polizei-affäre erlebt, als der Grossrat, und somit ich als verantwortlicher Grossrat, einen zensurierten Bericht bekommen hat. Ich gebe jegliches Vertrauen in die Politik auf.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Parler de responsabilité politique, c'est parler de la tâche de l'Etat et c'est parler de l'adéquation que l'on a en distribuant les moyens et les forces de l'Etat pour le bien-être des citoyens du canton. Lors de l'établissement du budget 2008, nous avons dû faire et nous avons fait, en prenant un certain nombre de responsabilités, des choix cruciaux en matière financière.

Je ne prendrai qu'un exemple. Une demande récurrente depuis plusieurs années étant donné la situation

du Service de l'enfance et de la jeunesse du canton: un poste supplémentaire pour ce service. Vu la situation difficile des finances de l'Etat de Fribourg, nous y avons renoncé. Le dépassement dont nous parlons aujourd'hui aurait permis, pendant 700 ans, presque un millénaire, de financer ce poste au Service de l'enfance et de la jeunesse. Il y a donc une proportion dont nous devons tenir compte. Responsabilité politique, c'est la responsabilité gouvernementale et la responsabilité parlementaire de devoir s'assurer du bien-être des citoyens du canton en étant respectueux de ce qu'ils nous mettent à disposition comme moyens, des moyens financiers et de leur confiance. Nous nous devons de répondre avec une responsabilité totale à cette confiance qui nous est octroyée. Il ne s'agit pas, quand nous parlons de responsabilité politique, de faire la «chasse aux sorcières» au parti. M. le Conseiller Godel en a parlé précédemment; il y a quatre conseillers de trois partis différents qui ont été concernés par ce département et – je me permettrai quand même une remarque – les deux derniers du même parti! L'un n'a jamais évoqué aucune difficulté sur ce dossier-là et à l'arrivée de M. Godel, nous avons eu un certain nombre d'interrogations et le dossier a été pris en main d'une manière assez rapide. Donc il ne s'agit pas de tirer sur le PDC, sur le parti radical, voire sur le parti socialiste du temps de M. Aeby. Il s'agit de savoir qui a à assumer ces responsabilités politiques. Quant aux coûts de la commission d'enquête parlementaire, nous pouvons en parler, mais nous pouvons aussi nous donner les moyens de les limiter. Tous les orateurs précédents ont parlé de ce qui a déjà été fait dans ce domaine et c'est vrai qu'il a été fait beaucoup de choses dans ce domaine. Il ne s'agit pas de refaire le travail de l'audit; il ne s'agit pas de doubler le travail qui est fait en matière de responsabilité civile ou en matière d'éventuelle responsabilité pénale. Il s'agit de se concentrer sur les responsabilités politiques qui sont celles de nos deux instances: celles d'un législatif et celles d'un exécutif.

Raison pour laquelle je vous demande de soutenir cette constitution de commission.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi également d'apporter une voix à tout ce qui vient d'être dit sur la nécessité de créer cette commission d'enquête parlementaire.

Vous savez, et je crois que je l'ai entendu dans cette salle, nous sommes tous très attachés à la démocratie et en particulier à tous les avantages que suppose la démocratie. Je veux parler par-là de la transparence, du besoin de justifier devant notre électeur de notre parfaite bonne foi de la gestion des affaires de l'Etat au plus près de notre conscience. Et là, je ne peux que saluer tous les efforts qui ont été entrepris par le gouvernement pour essayer de circonscrire disons l'«énorme» dépassement, la catastrophe qu'a présenté finalement la gestion du dossier de cette route H189. Il faut dire que je sens par-là que le gouvernement est tout à fait disposé à veiller, pour le futur, que dans les gros dossiers, comme par exemple le pont de la Poya qui sera bientôt en route, à ce que tous ces gros dossiers se passent dans les meilleures conditions.

Cependant, c'est malheureux à dire mais l'image que nous avons face à la population est plutôt négative.

Négative pourquoi? Parce qu'il y a une très forte suspicion que les autorités ne sont pas en mesure de gérer leurs dicastères, que l'administration a une puissance qui dépasse à la fois le Conseil d'Etat et le Parlement. Il y a aussi cette espèce d'idée conçue, et je dois dire qu'à quelque part elle n'est pas tout à fait fausse, que lorsqu'il s'agit d'objets de la collectivité publique il y a d'énormes dépassements, et il y a systématiquement d'énormes dépassements, sans que personne ne s'émeuve. Et là, on touche, Mesdames et Messieurs, à un point extrêmement sensible; c'est-à-dire au portemonnaie du contribuable et vous savez aussi bien que moi que le contribuable est particulièrement «chatoilleux» lorsqu'il s'agit de ses finances.

Dès lors, il me semble absolument primordial de rassurer; rassurer la population sur les bonnes intentions que nous avons; sur le désir absolu de faire toute lumière; sur l'absence de copinage; l'absence de «magouille»; sur le fait que nous avons aussi une responsabilité politique et cette responsabilité politique, on n'en répond que devant notre électeur. Même si pénalement, si civilement nous devrions conclure à aucune responsabilité susceptible de déboucher sur des compensations ou sur des mesures pénales, nous avons quand même un besoin et ce besoin doit se traduire par notre souci de remplir notre mandat au plus près de notre conscience, de rassurer. Si, politiquement, il y a eu des erreurs, eh bien, nous sommes prêts à les assumer et si nous sommes prêts à les assumer, nous ferons ce qu'il faut jusqu'au bout. Il est vrai que l'audit a proposé un certain nombre de mesures pour améliorer la situation. Mais ces mesures sont des mesures «pro futuro» ce ne sont pas des mesures rétroactives. La population a néanmoins toujours la nécessité d'être rassurée et d'avoir toute la lumière sur ce dossier.

Maintenant, il y a une autre chose qui m'intrigue particulièrement. Nous avons une contre-proposition qui consisterait non pas à créer une commission d'enquête parlementaire mais à transférer à la Commission des finances et de gestion le soin de mener elle-même cette enquête. Et là, ce contre-projet m'intrigue parce qu'on nous dit en même temps que pour que cette commission puisse remplir son mandat correctement, il ne serait pas inutile de lui adjoindre du personnel supplémentaire. Mesdames et Messieurs, est-ce que l'on n'est pas là dans une situation contradictoire? Est-ce qu'il y a vraiment quelque chose à cacher? Qu'est-ce qui vous gêne vraiment? De quoi avez-vous peur? Osez montrer au peuple que vous n'avez peur de rien! Osez montrer au peuple que vous êtes prêts à affronter vos responsabilités! Votez pour la commission d'enquête parlementaire! Je vous remercie.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). Je constate en préambule que personne ne conteste le fait, ni la nécessité, ni la volonté de faire la transparence sur ce dossier que ce soit par le biais d'une commission d'enquête parlementaire constituée à cet effet ou par un autre organe qui pourrait être la Commission de finances et de gestion. Je m'exprime ici à titre personnel puis-que la Commission de finances et de gestion n'a pas eu l'occasion de débattre de cette proposition. A titre personnel donc, je peux me déclarer d'accord avec les

propositions de MM. les Députés Geinoz et Romanens pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la Commission des finances et de gestion est un organe qui est en place et qui fonctionne, je crois, très bien. Les discussions que nous menons depuis que j'en fais partie, en tous les cas depuis que je peux en juger, sont sereines, sont constructives et, je crois, sont efficaces. Quand on parle de sérénité, je pense que c'est la condition préalable, voire même indispensable, pour qu'un travail en profondeur puisse être effectué sur ce sujet délicat. Troisième raison pour laquelle je peux me déclarer d'accord avec cette proposition, toutes les sensibilités politiques sont représentées au sein de cette commission – cela été dit dans différentes interventions. Sur la question de la transparence qui a souvent été évoquée dans les interventions, si le Grand Conseil se fait du souci quant à la transparence des résultats de cette mission d'enquête, eh bien, alors je me ferai du souci pour le Grand Conseil du Canton de Fribourg qui, depuis des décennies, «avale» sans broncher les rapports et autres rapports de la Commission de finances et de gestion sur les différents budgets, comptes et autres sujets de discussions de cette commission permanente. Vouloir dire aujourd'hui que la transparence ne serait pas garantie par le biais de la Commission des finances et de gestion, cela signifie «de facto» qu'on ne fait pas confiance à la Commission des finances et de gestion dans le cadre de ses activités habituelles, sur ses attributions prévues par la loi. Dans ce sens-là, je me poserais la question quant à la composition de cette Commission de finances dans le cadre de son activité normale.

Au sujet toujours de cette volonté de transparence et de ce souci d'obtenir toutes les informations pour justement aller dans le sens de plusieurs interventions, à savoir d'être certain que rien ne sera caché. Pour ma part, et si l'on regarde le mandat prévu dans la loi de la Commission de finances et de gestion, je me rends compte quand même que les dispositions prévues donnent suffisamment de garanties pour que nous puissions, je l'espère si cette proposition est acceptée, dire dans le cadre d'un rapport final que nous avons pu obtenir toutes les informations que nous souhaitons avoir, consulter ou discuter. Je m'imagine quand même difficilement qu'un chef de service, qu'un collaborateur de l'Etat, qu'un Conseiller d'Etat décide de ne pas répondre à nos demandes sous la seule réserve, avec la seule raison, que le mandat prévu par la loi dans le cadre de l'exercice habituel de la Commission de finances et de gestion ne va peut-être pas aussi loin qu'un autre mandat qui pourrait être discuté au sein de ce Grand Conseil. Dès l'instant où des questions sont posées, il est dans l'intérêt de tout le monde, de quelque tendance politique que ce soit, de répondre à ces questions. Si je suis d'accord avec la proposition faite par MM. les Députés Geinoz et Romanens, encore une fois à titre personnel, j'ajouterais pour ma part trois conditions.

Tout d'abord, le mandat exact de cette mission d'enquête devrait être discuté mais surtout, il devrait être accepté par la Commission de finances et de gestion. Je ne m'imagine pas faire partie d'un organe, que ce soit en tant que président, vice-président ou membre, qui a comme objectif, ou qui a comme mission, de ren-

dre un rapport en terme d'enquête sur un sujet comme celui-ci avec un mandat qui lui est imposé par un tiers. Il faut que, je crois, chacun puisse adhérer au mandat qui devra être exécuté.

Deuxième condition, je souhaiterais quand même que, si la CFG est investie de ce mandat, elle puisse définir son calendrier.

Je rappelle quand même que, et c'est la troisième condition, les nombreuses séances que nous tenons par année nous obligent à pouvoir au moins avoir la marge de manoeuvre en terme de calendrier.

Je rappelle, pour rebondir sur une dernière intervention, que ce soit par une commission d'enquête parlementaire spécialement créée ou que cela soit par une Commission des finances et de gestion, on ne fera pas l'économie de ressources et de moyens supplémentaires; il faut être très clair avec ça. La question du choix de l'une ou l'autre variante en termes financiers est à mon avis un faux problème et je rejoins certaines interventions dans ce sens-là.

J'ajoute, pour conclure, que dans une situation de ce genre, il faut savoir si l'on veut faire de l'émotionnel ou du sensationnel, ou si l'on veut dégager des faits ou des responsabilités. Si la majorité du Grand Conseil souhaite donner dans le sensationnel et l'émotionnel et attend ce type de comportement de la part de la CFG, je voterai contre. Si par contre, nous voulons aborder les choses avec la tête froide et, encore une fois, établir des faits, établir des responsabilités alors je pense que la Commission des finances et de gestion est probablement l'instrument adéquat.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Ce qui m'étonne dans ce débat, c'est qu'on veut mettre à mal une commission d'enquête parlementaire. On lui oppose une autre manière de faire toute la lumière sur ces dépassements de crédit.

J'ai vécu des commissions d'enquête au début des années 1990; je sais comme cela s'est passé. En confiant à la CFG le soin de faire toute la lumière, est-ce que cette nouvelle proposition ne fait pas confiance à une autre proposition qui a été faite par le groupe socialiste? Est-ce qu'il n'y aura pas assez de «beau monde» dans cette commission? Si je reste sur une réserve, et Dieu sait si je porte à tous les membres de la Commission de gestion une certaine admiration parce que vous avez du «boulot», vous avez déjà 50 séances par année, mais il y a un petit doute de ma part. Je lis La Liberté de fond en comble et je regardais un jour la déclaration du Président de la Commission des finances et de gestion concernant ce dépassement de crédit; il déclarait, avec toute l'amitié que je vous porte M. Kuenlin: «Oh, le canton peut assumer ce dépassement de crédit.» Alors j'é mets ce petit doute.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je dois dire que j'ai été un peu surprise aujourd'hui en recevant sur la table cette requête et motion d'ordre émanant de nos deux chefs de groupe PDC et radicaux. Pourquoi? Tout simplement parce que, il n'y a pas besoin de vous le rappeler, le groupe socialiste a déposé sa requête déjà lors de la précédente session et que, d'un commun accord, il a été établi pour que les choses soit bien prêtes de passer

seulement à cette session ce qui vous a permis, et cela a déjà été dit, d'amener aujourd'hui cette requête et motion d'ordre.

Par rapport à ça, j'aimerais simplement dire que je ne mets aucunement en question les compétences de la CFG. D'ailleurs, vous le savez, j'en fais partie et il est vrai je rejoins les propos tenus par notre Président. Nous travaillons, nous essayons de travailler le mieux possible.

Par contre, quant à donner le mandat que l'enquête soit faite par la CFG, alors pour moi: je m'y oppose. Pourquoi? Tout simplement parce que la CFG, et je n'ai pas besoin de le rappeler non plus, a essentiellement des prérogatives en matière financière. Je reviens après pour la gestion. Nous avons un tout petit peu de possibilités par rapport à la gestion. Pour les finances, j'aimerais simplement dire que pour chacune de ses questions ou chacune de ses interventions, la CFG doit passer en priorité par le Conseiller d'Etat en charge du département. Alors pour moi, simplement de savoir si l'on veut avoir le courage de faire la lumière sur ce dépassement, si pour chacune des interventions, les membres de la CFG doivent au préalable s'adresser au Conseiller d'Etat, je ne vois pas comment cette commission pourrait faire son travail en toute liberté comme nous sommes en droit de l'attendre pour mettre en lumière les faits de ce dépassement, qui est quand même énorme. En fait ce qui réjouit, c'est que comme l'a aussi dit notre Président de la Commission financière, il semble que le Parlement soit acquis à la commission d'enquête. J'aimerais aussi dire que par rapport à ça, j'aimerais que vous penchiez plutôt pour une commission d'enquête neutre et libre parce que je pense que vous toutes et tous ici devez être à même d'immédiatement travailler et de ne pas prendre en compte uniquement le côté émotionnel comme cela a été dit. Je pense que chaque député élu doit aussi donner des comptes à la population, le peuple fribourgeois, attend une réponse claire à ce dépassement. Je crois que chaque député ici présent a la capacité de travailler sur des faits et des responsabilités et de mettre de côté l'émotionnel qui n'a pas lieu d'être. En fait, je voulais encore juste dire qu'il est quand même curieux de constater que le Conseil d'Etat a mandaté le Professeur Pichonnaz et a transmis le rapport d'audit de l'inspection des finances à l'Office des juges d'instruction après le dépôt de la requête; donc ça veut bien dire qu'il faut quand même que l'on converge tous vers un seul objectif: faire la lumière. Alors Mesdames et Messieurs les Député(e)s, chers(chères) collègues, je vous demande vraiment instamment, c'est primordial pour que la clarté des choses soit faite en toute liberté, de soutenir une création «ad hoc» pour faire l'enquête sur ce dépassement.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je me permets juste une remarque parce que je suis très étonné des affirmations de notre collègue Kuenlin. A titre personnel, il l'a dit, il pourrait accepter un tel mandat. Les arguments donnés... la Commission des finances est représentative de toutes les tendances politiques. Qu'est-ce qui nous empêche, à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, d'avoir exactement la même représentation que la Commission des finances?

Deuxième argument, que ce soit la Commission des finances ou une commission d'enquête parlementaire cela coûtera la même chose. Pour quelle raison confions-nous à la Commission des finances quelque chose qui ne sera pas meilleur marché qu'une commission d'enquête parlementaire? Il y a le problème évoqué par M^{me} Berset du mandat et de la compétence de la commission, que la Commission des finances n'aura pas par rapport à une commission parlementaire.

Concernant la Commission des finances – et je suis assez émerveillé devant le travail qui s'y fait – peu de députés parmi nous seraient d'accord de consacrer 40 à 50 séances par année, qui ne sont pas des séances d'une demi-heure, pour pouvoir garantir la bonne gestion des comptes du canton de Fribourg. Mais pourquoi donc charger la même Commission des finances de 40 séances supplémentaires? N'y a-t-il donc que des super-députés dans la Commission des finances et d'autres qui n'ont pas les compétences? Je me pose la question.

Une dernière chose qui me fait particulièrement soucier, c'est la question du mandat. Oui, M. Kuenlin, il faut que le mandat de cette commission soit parfaitement déterminé. Mais non, M. Kuenlin, il ne faut pas qu'il soit accepté. L'autosaisine n'existe pas. Cela n'est pas à une commission de déterminer le mandat qu'elle assume. C'est le Grand Conseil qui confie une mission à une commission. Nous en avons discuté à de nombreuses reprises par rapport aux compétences de la Commission des affaires extérieures qui voulait pouvoir traiter un certain nombre de sujets comme elle l'entendait au niveau intercantonal. On l'a rappelé à plusieurs reprises. Le mandat vient du Grand Conseil et peut être délégué au Bureau, mais en tout cas pas à la commission de déterminer elle-même son mandat. C'est la raison pour laquelle je crois que cette solution n'en est pas une.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a examiné attentivement la requête déposée par le groupe socialiste qui voudrait instaurer une commission d'enquête parlementaire pour examiner le dossier de la H189. Il s'est également penché attentivement sur l'ensemble du dossier pour constater que beaucoup a été fait et sera encore fait pour apporter l'éclairage demandé par tous les groupes parlementaires.

Nous avons eu l'occasion, à maintes reprises, de relever la transparence que le Conseil d'Etat a mis en place dans la communication des éléments en relation avec cet important chantier dès le moment où il a eu vent d'un dépassement. En avril 2007, le conseiller d'Etat en charge du dossier, M. Georges Godel, informait la Commission des routes et celle des finances et de gestion d'un problème de dépassement sans en connaître effectivement l'importance. Par la suite, notre Parlement, des députés ont été régulièrement tenus au courant notamment dans le cadre de l'examen du mandat du 9 octobre 2007 où le Conseil d'Etat démontrait sa volonté de faire toute la lumière sur ce dossier. M. Godel l'a encore confirmé tout à l'heure en donnant maintes explications détaillées. Tous les députés ont pu prendre connaissance de l'audit fouillé effectué par l'Inspection des finances, étude qui comprend 52 pages

et qui permet de se faire une large et bonne opinion sur les manquements et les négligences constatés dans la gestion de cet énorme chantier. Les conséquences ont par ailleurs été tirées, puisque les responsables ont été écartés de la gestion de ce chantier. De plus, vous avez tous pris connaissance du rapport N° 68 en réponse au mandat MA4007.07 et à deux questions parlementaires dans lequel le Conseil d'Etat explique en détail le dépassement et donne les réponses précises aux interrogations des parlementaires. De plus, la réponse du Conseil à la requête du groupe socialiste permet de constater qu'un expert externe examine les responsabilités des participants à l'exécution de ce projet et que l'Office des juges d'instruction analyse le rapport d'audit pour définir s'il se justifie d'ouvrir une procédure pénale. Cela fait déjà un certain nombre d'organismes qui ont ou qui vont porter un jugement.

Compte tenu des mesures déjà prises, de toutes les informations données, on peut se demander si la commission d'enquête que demande le groupe socialiste ne va pas faire doublon et simplement refaire une bonne partie du travail déjà exécuté.

Les articles 182 et suivants de la loi sur le Grand Conseil introduisent la possibilité de mettre en place une commission d'enquête parlementaire et fixent son fonctionnement. A la lecture de ces articles nous constatons qu'une telle commission fonctionne selon les mêmes principes que ceux qui gèrent l'intervention d'un juge d'instruction. Cette commission devrait entendre les personnes et établir des procès-verbaux, des prévenus pourraient se faire accompagner d'un avocat et ceux-ci pourraient recourir contre les décisions de la commission. Si l'on constate que le droit des prévenus est bien préservé, on doit également se rendre à l'évidence que tout ceci nécessitera une mobilisation démesurée de moyens financiers et un engagement gigantesque des membres de cette commission.

M. Mauron, président du groupe socialiste, et Mesdames et Messieurs les Membres du groupe socialiste, je vous assure et souhaite également pouvoir confirmer à ce Parlement ainsi qu'à la population que toute la lumière sur ce dépassement a été faite. Le groupe démocrate-chrétien ne pourra soutenir une telle commission d'enquête.

Nous demandons, avec mon collègue Jean-Denis Geinoz, que cette mission soit confiée à la Commission des finances et de gestion sur la base de la requête qui vient d'être déposée. Cette commission, qui a été habituée à faire ce genre d'analyse, dispose certainement de toutes les qualités pour aboutir à des conclusions objectives et satisfaisantes qui permettront de définir toutes les responsabilités et de tirer des conclusions sur les manquements constatés. Je suis certain que le Conseil d'Etat et l'administration vont ouvrir leur dossier à la CFG pour donner tout l'éclairage voulu.

Aussi, Mesdames et Messieurs, le groupe démocrate-chrétien vous demande de soutenir la nouvelle requête déposée avec mon collègue Jean-Denis Geinoz, qui aboutira aux mêmes résultats mais avec un engagement financier et humain bien inférieur, et de refuser la requête du groupe socialiste.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Rassurez-

vous, je serai extrêmement bref. Je serai très collégial puisque le Conseil d'Etat n'entend pas prendre position sur cette requête ni sur la deuxième requête. Cependant, suite aux discussions, je fais trois remarques.

La première remarque est à l'attention de M. le Député Pierre Mauron. Je souhaite vraiment, et je pense vous avec moi, qu'il n'y ait pas encore d'autres cadavres dans les placards, comme vous l'avez cité.

Les deuxième et troisième remarques s'adressent à M^{me} la Députée Solange Berset, Vice-présidente. Le Professeur Pichonnaz a été contacté déjà en avril, donc avant la commission d'enquête. Par contre, en ce qui concerne les juges d'instruction, ce n'est pas moi-même ni le Conseil d'Etat qui est intervenu, c'est l'Office des juges d'instruction qui s'est adressé à moi-même pour obtenir le rapport, que nous avons transmis.

Le Président. Nous allons passer au vote. Je vous explique d'abord le mode de faire. Nous sommes en présence de deux requêtes, l'une demandant l'institution d'une commission d'enquête et l'autre que le mandat soit attribué à la Commission des finances et de gestion. Comme il s'agit d'une proposition et d'une contre-proposition, je vais les opposer lors d'un premier vote. Dans un deuxième vote, j'opposerai la requête gagnante au «non» afin que les députés qui ne veulent ni d'une commission d'enquête ni que le mandat soit attribué à la Commission des finances et de gestion puissent également s'exprimer.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Si je peux me permettre, je pense que ce mode de faire est un peu inadéquat dans le sens où il ne s'agit pas d'une proposition et d'une contre-proposition. Ce sont deux possibilités. Elles ne s'excluent pas l'une et l'autre. On peut voter les deux «oui». Les deux peuvent exister et être constituées. Une commission n'empêchera pas l'existence de l'autre. Je crois que sur le mode de procéder on doit voter d'abord sur la commission d'enquête parlementaire, on l'accepte ou on la refuse, puis la constitution ou le mandat confié qui est une autre proposition. La commission d'enquête pourrait naître d'un vote du Grand Conseil, la Commission CFG découle de la loi. Le fonctionnement de ces deux commissions est complètement différent. Je ne vois pas en quoi elles sont antinomiques. Dans le sens-là on vote sur un, puis on vote sur l'autre. Toute autre proposition semble ne pas respecter la loi.

Le Président. On est bien d'accord. On a une proposition et une deuxième proposition. On les a traitées simultanément. Je crois que dans toutes les délibérations qui ont été faites les gens ont pris partie soit pour l'une soit pour l'autre. Je pense donc que c'est normal qu'à la fin on les oppose, puis un deuxième vote parce qu'il y a certainement des députés qui ne veulent ni l'une ni l'autre. Ces gens-là ont aussi le droit de l'exprimer.

Ridoré Carl-Alex (PS/SP, SC). Vous avez évoqué ceux qui voulaient une des possibilités, vous avez évoqué ceux qui voulaient la deuxième possibilité, vous avez évoqué ceux qui voulaient ni l'une ni l'autre, vous

avez oublié d'évoquer ceux qui voudraient et l'une et l'autre... première chose.

Deuxième chose, l'article 182 de la loi de notre Parlement prévoit à son alinéa 4 que l'institution de la commission d'enquête n'empêche pas le déroulement des autres procédures prévues par la loi. Il est possible de mener plusieurs procédures en parallèle. Le collègue député Romanens nous a expliqué lors de la toute dernière intervention en plénum que, effectivement, il y avait des procédures tout à fait différentes. Cela montre bien qu'il y a possibilité de mener et l'une et l'autre des procédures. Je demande donc explicitement à ce qu'on puisse voter de manière indépendante sur les deux propositions.

Le Président. Si vous permettez, puisque nous avons différentes possibilités, je vais d'abord mettre au vote la proposition qui est faite par le député Carl-Alex Ridoré... si on vote sur les trois séparément. Ensuite, une fois que c'est fait, on reviendra en opposant la première à la deuxième et celle qui gagne au vote final pour les députés qui ne veulent ni l'une ni l'autre.

– Au vote, la proposition de mettre aux voix séparément les deux objets est rejetée par 51 voix contre 41 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 41.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 3.*

– Au vote, le principe de confier l'enquête à une commission d'enquête, opposé au principe de la confier à la CFG est rejeté par 52 voix contre 46. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur d'une de l'institution d'une commission d'enquête parlementaire:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 46.*

Ont voté en faveur du principe de confier ce mandat à la Commission des finances et de gestion:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 52.*

– Au vote, la prise en considération de la requête est acceptée par 54 voix contre 17. Il y a 23 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/

CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 17.*

Se sont abstenus:

Aebischer (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 23.*

– Cet objet est ainsi transmis à la Commission des finances et de gestion pour qu'elle lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1024.07 René Fürst/Markus Bapst (nouvelle loi cantonale sur les eaux – introduction d'un fonds de revitalisation des cours d'eau)¹

Prise en considération

Fürst René (PS/SP, LA). Sie erinnern sich: Die Motion hatte ein Hauptziel, und zwar die Förderung von Projekten für die Renaturalisierung von Fließgewässern. Wir haben vorgeschlagen, diese Projekte durch einen Fonds, der durch 10% der Abgaben für die einmalige und jährliche Konzession für die Nutzung der Wasserkraft gespiesen würde, zu subventionieren. Wir sind nach wie vor der Meinung, dass dies das richtige Mittel wäre. Das System eines Fonds würde es erlauben, kleine und grosse, heute praktisch nicht existierende, rein ökologische Revitalisierungsprojekte zu unterstützen und die Revitalisierungskomponente in anderen Projekten, zum Beispiel zum Schutz gegen Überschwemmung, beim Unterhalt und der Güterzusammenlegung usw. zu unterstützen. Dies wäre verursachergerecht und nachhaltig und hätte eine mittel- und langfristige Planung erlaubt.

Wir nehmen mit Freude zur Kenntnis, Herr Staatsrat, und danken dem Staatsrat, dass dieser das Ziel unserer Motion nicht nur erkannt, sondern durch die Anpassung des Vorentwurfs des Gewässergesetzes entsprechend auch als wichtig einstuft. Anlässlich der Beratung des Gewässergesetzes werden wir darauf achten, dass die

¹ Déposée et développée le 12 juillet 2007, BGC p. 1324; réponse du Conseil d'Etat le 14 mai 2008, BGC p. 1094.